



CALENDRIER DE REFERENCE SAISON 2023

(Hébergements locatifs)

Basse saison	Moyenne Saison	Avant/après Saison	Haute saison
Du 02/01 au 31/03/2023	Du 01/04 au 24/06/2023	Du 24/06 au 07/07/2023	Du 8/07 au 18/08/23
Du 23/09 au 20/10/2023	Du 26/08 au 22/09/2023	Du 19/08 au 25/08/2023	
Du 04/11 au 15/12/2023	Du 21/10 au 03/11/2023 Du 16/12 au 01/01/2024		

*sous réserve de la parution du calendrier officiel des vacances scolaires 2023-2024

Règles d'arrivées et départs de base

Basse saison	Moyenne Saison	Avant/après Saison	Haute saison
1 nuit minimum – arrivée et départ possible tous les jours	1 nuit minimum – arrivée et départ possible tous les jours	Du 24/06 au 07/07/2023 <ul style="list-style-type: none">• 30 jours avant l'arrivée : 2 nuits minimum – arrivée et départ possible tous les jours.• + de 30 jours avant l'arrivée : 7 nuits minimum – arrivée et départ les samedis Du 19/08 au 25/08/2023 7 nuits minimum – arrivée et départ les samedis	7 nuits minimum – arrivée et départ les samedis

Prestations supplémentaires

- Le préchauffage des hébergements et chauffage :

Le **préchauffage est à la charge des propriétaires**. L'hébergement doit être à **19°C à l'arrivée des vacanciers**. La **facturation** du chauffage démarre à **l'arrivée des clients**. Pour les hébergements chauffés à l'électricité en EJP ou Tempo, il est recommandé de facturer les KW sur le **tarif moyen de l'année précédente**. Un **reçu doit être donné à chaque client**.

- La piscine :

Le **coût de la piscine doit être inclus dans le tarif location semaine**.

Il est important de **préparer la piscine (abords, terrasse, mise en eau...)** tout comme l'ensemble des **équipements extérieurs, dès l'arrivée des beaux jours** (autour de début mai) même si la piscine ne sera pas utilisée par les clients : c'est en effet un élément de décoration et de déclenchement de la location

- Ménage en fin de séjour :

Le **ménage** doit être systématiquement fait **entre 2 locations**.

L'**option Ménage Fin de Séjour** doit être proposée à **partir du 3 épis**